

[Texte]

the working environment in all Members' offices is the fact that demands on employees are heavy and unpredictable.

Now, the comparability is not easy in terms of work. But we have looked at salaries. For example, just looking at one, a senior House of Commons Secretary-4 received a maximum salary of \$19,974 in 1980, and an April 1984, maximum of \$26,898, an increase of 34.7%. The maximum salary of an MA-4 in a Member's office was increased from \$21,000 to \$26,750 in August, an increase of 27.4%. Well now, in this particular level, they appear to be comparable. There appears to be very little difference in salary.

I am going to let Mr. Silverman speak to this. I want him to speak also to this question of turnover, because we have done an analysis of turnover, the extent to which employees have left Members' staff to go to work for the House of Commons. I find the statistics quite revealing.

• 1640

Mr. Lambert: Well, for one thing, they are told they are not wanted.

Mr. Speaker: Well, we are talking about the statistics, and I am going to start with the statistics and let us interpret them and see what they mean.

Mr. Silverman.

Mr. Silverman: Yes. Mr. Chairman . . .

Mr. Lambert: You are throwing up a dust cloud.

Mr. Speaker: I am not trying to, Mr. Lambert. I am trying to deal with the problem. The allegation is made that there is a substantial amount of turnover and that employees leave Members' offices to go to work for the House, and we have done an analysis.

Mr. Silverman.

The Chairman: Go ahead, Mr. Silverman.

Mr. Silverman: Yes, thank you, Mr. Chairman.

Just backing up one step to the salary increase. If not for the provisions of Bill C-124, in the last four years Members' staff salaries and House of Commons staff salaries have increased by the same percentage year after year. There has been absolutely the same percentage increase.

On the question of turnover . . . —and it was very difficult to try and get figures before July 1982—our search indicates, and we could be wrong, that no more than six Members' staff have joined the House of Commons since July 1982.

In terms of Members' staff leaving the House of Commons to join departments . . . that is another thing we hear happens quite regularly or very frequently—we went through every single file for the calendar year 1983, and I am sorry I do not have the figures before that. There are slightly more than 700

[Traduction]

élément tient au fait que les charges de travail pour les employés sont très lourdes et tout à fait imprévisibles.

Il est donc très difficile de faire la comparaison en terme de travail, mais nous l'avons fait en terme de salaires. Ainsi, prenons un cas particulier: Une secrétaire principale de niveau 4 à la Chambre des communes recevait en 1980 un salaire maximum de 19,974 dollars et un salaire maximum de 26,898 dollars en avril 1984, ce qui représente une augmentation de 35 p. 100. Le salaire maximal d'un employé MA-4, dans un cabinet de député, passait de 21,000 dollars à 26,750 dollars au mois d'août, ce qui représentait une augmentation de 27.4 p. 100. A ce niveau-ci, il ne semble pas y avoir beaucoup de différence dans les salaires.

Je céderai la parole à M. Silverman, car je veux qu'il vous parle du roulement, puisque nous avons fait une analyse de ce phénomène et que nous nous sommes demandé dans quelle mesure les employés des députés quittaient leur cabinet pour aller travailler à la Chambre des communes. Je trouve les statistiques très révélatrices.

M. Lambert: Ma foi, d'une part, on leur dit que l'on n'en veut pas.

M. le Président: Il s'agit de statistiques et je vais commencer par là pour voir si nous pouvons les interpréter.

Monsieur Silverman.

M. Silverman: Oui, monsieur le président.

M. Lambert: Vous obscurcissez tout.

M. le Président: Ce n'est pas mon intention, monsieur Lambert. J'essaie de régler le problème. On prétend que la rotation du personnel est très rapide et que les employés quittent les bureaux des députés pour travailler à la Chambre. Nous avons donc effectué une analyse.

Monsieur Silverman.

Le président: Allez-y, monsieur Silverman.

M. Silverman: Merci, monsieur le président.

Je reviens à la majoration des salaires, n'eût été les dispositions du projet de loi C-124, ces quatre dernières années, les salaires du personnel des députés et du personnel de la Chambre des communes auraient augmenté du même pourcentage chaque année. Les pourcentages sont exactement les mêmes.

Pour ce qui est maintenant de la rotation—et il a été très difficile d'obtenir des chiffres avant juillet 1982—notre analyse semble indiquer, et nous nous trompons peut-être, que depuis juillet 1982 il n'y a pas eu plus de 6 p. 100 du personnel des députés à passer à la Chambre des communes.

Pour ce qui est du personnel des députés qui quittent la Chambre des communes pour aller travailler dans des ministères, c'est une autre chose qui se produit très régulièrement ou très fréquemment. Nous avons examiné chacun des dossiers pour l'année civile 1983—je n'ai pas les chiffres avant